



Aix en Provence

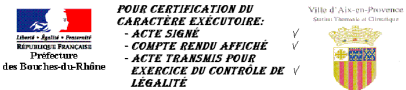
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-427**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53722-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT CROIX ROUGE FRANÇAISE ANTENNE D'AIX PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DU VÉHICULE DU SAMU SOCIAL - AVENANT N°4

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



16.05

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT CROIX ROUGE FRANÇAISE ANTENNE D'AIX PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DU VÉHICULE DU SAMU SOCIAL - AVENANT N°4- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Solidarité en faveur de l'aide aux populations en difficultés, la Commune d'Aix-en-Provence apporte son soutien à l'antenne locale de l'association Croix Rouge Française.

Cette association dont le rôle essentiel est de soulager et aider les personnes en situation de précarité mène de nombreuses actions dans différents secteurs notamment par son activité dans le cadre du SAMU Social.

Il s'agit d'un dispositif mobile avec un véhicule destiné à aller au devant des personnes de la rue, de novembre à mars, le soir et une partie de la nuit, afin de proposer : écoute, boissons chaudes, nourritures, vêtements, couvertures et orientation vers un centre d'hébergement (CHAS Henry Dunant et Auberge de Jeunesse essentiellement).

En 2013 3 000 personnes ont été rencontrées sur 137 jours de maraudes.

Afin de maintenir cette aide au plus démunis il est aujourd'hui nécessaire de remplacer le véhicule actuellement utilisé par un nouveau véhicule (valeur 43 000 €) permettant de répondre aux normes d'hygiène alimentaire.

Cette demande a été validée en date du 6 octobre 2014.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'équipement correspondant à la participation de la Ville au renouvellement du véhicule du SAMU Social ;
- **DIRE** que cette dépense d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) sera imputée sur la ligne 90520-20421-1740 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant annexé au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à le signer.

DL.2014-427 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT CROIX ROUGE
FRANÇAISE ANTENNE D'AIX PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DU VÉHICULE
DU SAMU SOCIAL - AVENANT N°4-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT N° 4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE PARTENARIAT VOTEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire en exercice, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du
Ci-après dénommée « La Commune »

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence
ci-après désigné « le CCAS », représenté par :
Madame Catherine SILVESTRE, Vice Présidente en exercice

Et

L'association « Croix Rouge Française » délégation locale d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé 33 cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice autorisé à cet effet par décision du Conseil d'Administration,
Ci-après dénommée « l'association »

PREAMBULE

La Commune d'Aix-en-Provence a, par délibération du 29 avril 2013 n° 2013.201, adopté une convention d'objectifs sur la base d'un montant de 118 000 € (cent dix huit mille euros) relative au fonctionnement et à la pérennisation de l'activité du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant géré par l'Association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) correspondant à la participation de la Commune au renouvellement du véhicule, répondant aux normes d'hygiène alimentaire, utilisé dans le cadre du SAMU Social.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La subvention d'équipement d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) sera versée en une seule fois après l'approbation du présent avenant par le Conseil Municipal.

ARTICLE 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Commune
d'Aix-en-Provence
Le Maire

Pour le CCAS
La Vice-Présidente

Pour l'association,
Le Président